

MUNICIPALITE DE ST-EMILE

Règlement no 151 amendant le règlement d'urbanisme  
no 86 en modifiant les limites du secteur de zone  
12.

Le règlement no 86 est amendé en modifiant les li-  
mites du secteur de zone 12 telles que définies au  
plan joint faisant partie intégrante du présent rè-  
glement.

Municipalité de St-Emile, le

12 Mai 1977

Maire,

Secrétaire-trésorier,

Georges Henri Furland

Q U E B E C

CORPORATION MUNICIPALE DE  
ST-EMILE  
COMTE DE QUEBEC

REGLEMENT NO : .....

---

ASSEMBLEE régulière du conseil municipal de la  
corporation municipale de St-Emile, comté de Québec, tenue  
le ... ième jour de ..... 1977, à ... heures du  
soir, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à  
laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE RENE LAFOND;

MESSIEURS LES CONSEILLERS :

---

---

---

---

---

---

---

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la  
présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des  
membres du conseil, de la manière et dans le délai prévus  
par la loi.

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER \_\_\_\_\_ ;

APPUYE PAR M. LE CONSEILLER \_\_\_\_\_ ;

ET RESOLU QUE :

.../ 2

**TREMBLAY, PINSONNAULT, POTHIER, MORISSET & ASSOCIES  
AVOCATS**

2 PLACE QUÉBEC SUITE 424 TÉL.:529-6551 QUÉBEC GIR 2B5

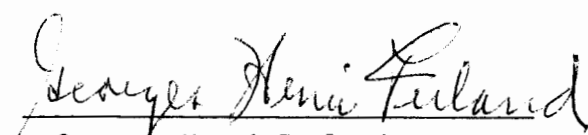
ARTICLE 1.- Le règlement no 86, article 2, paragraphe a), sous-paragraphe 2, est modifié en abrogeant le deuxième paragraphe commençant par les mots: "Les lots de coin devront avoir ...".

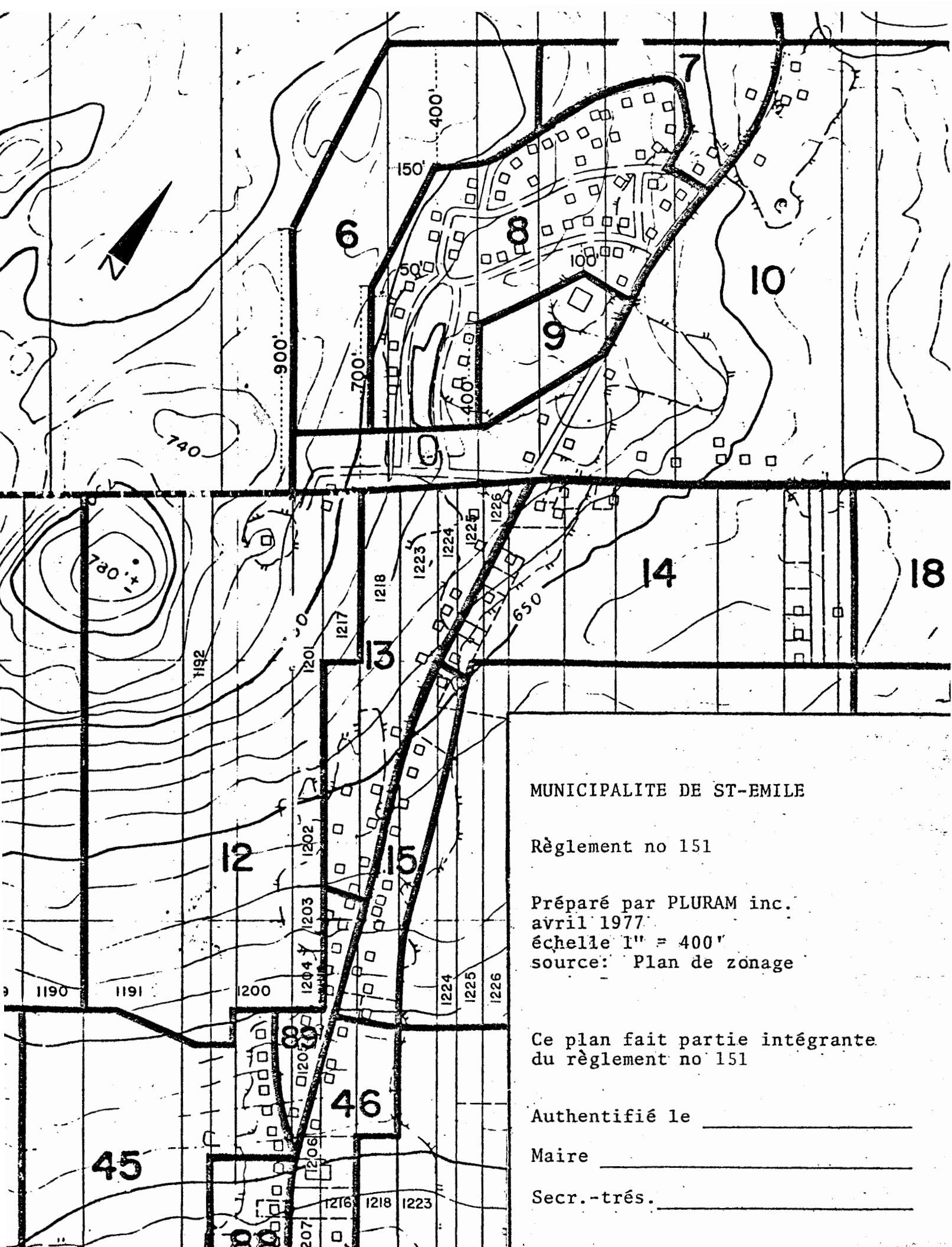
ARTICLE 2.- Le plan de zonage est modifié de la façon suivante :

La limite est de la zone 12 inclura dorénavant la portion nord du lot 1201 et le lot 1217 entre la propriété de monsieur Léo Duchesneau et le Trait Carré.

ADOpte A ST-EMILE, LE 12 IEME JOUR DE Mai... 1977.

  
René Lafond, Maire

  
Georges-Henri Ferland,  
Secrétaire-Trésorier



MUNICIPALITE DE ST-EMILE

Règlement no 151

Préparé par PLURAM inc.  
 avril 1977  
 échelle 1" = 400'  
 source: Plan de zonage

Ce plan fait partie intégrante  
 du règlement no 151

Authentifié le \_\_\_\_\_

Maire \_\_\_\_\_

Secr.-trés. \_\_\_\_\_

QUEBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DU  
VILLAGE DE ST-EMILE  
COMTE DE QUEBEC

PROCES-VERBAL

---

DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE TENUE LE  
12IEME JOUR DE MAI 1977  
RE: REGLEMENT no, 151

---

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE TENUE le 12ième jour de mai 1977, à 19:00 heures du soir, suivant les dispositions de l'article no. 758, du "CODE MUNICIPAL DU QUEBEC", pour soumettre aux électeurs propriétaires intéressés, le règlement no. 151, amendant le règlement d'urbanisme no. 86, afin de permettre la modification des limites du secteur de zone 12 tel que définies au plan joint faisant partie intégrante du présent règlement.

L'assemblée est présidée par son Honneur M. Le Maire. Le président de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte à 19:00 hres du soir, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil.

A 20:00 heures du soir, aucun électeur propriétaire présent et ayant droit de vote sur ledit règlement, demande que le règlement no. 151, soit soumis aux électeurs propriétaires intéressés par référendum.

EN CONSEQUENCE, le président de l'assemblée déclare le règlement no. 151, approuvé, conformément aux dispositions de l'article 758, du "CODE MUNICIPAL DU QUEBEC".

L'assemblée est levée à 20:00 heures du soir par le président.

DONNE A ST-EMILE, CE 12ième JOUR DE MAI 1977.



René Lafond, maire et président de  
l'assemblée.